

Meudon, le 25 mai 2009

**Contribution  
de l'association Espaces  
au Plan local d'urbanisme  
de Meudon**

Exposition à l'hôtel de ville  
du 15 avril au 18 mai 2009

## **1. L'association Espaces à Meudon**

Espaces est une association qui regroupe près de 400 adhérents habitant le Val de Seine. Son projet associatif est centré sur l'entretien et la valorisation d'espaces naturels par la mise en place de chantiers d'insertion. Espaces emploie 165 salariés permanents et en insertion. Son activité permet de procurer un emploi et de former des personnes en grande difficulté à l'entretien des espaces naturels et de les aider à réintégrer le monde du travail.

Espaces travaille depuis sa création en partenariat étroit avec la Ville de Meudon.

**Trois chantiers d'insertion sont animés par Espaces sur le territoire de la commune de Meudon**, représentant directement 16 emplois d'éco-cantonniers, agents d'environnement et jardiniers, salariés en insertion :

- **l'entretien et l'aménagement des berges de Seine**, le chemin de halage et les terrains attenants (emprises RD7), depuis le début de l'année 1995, en partenariat avec la Ville, le Conseil général des Hauts-de-Seine et le Port autonome de Paris avec le soutien de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ;

- **l'entretien et la mise en valeur du Parcours des coteaux et des parcs du Val de Seine**, du talus de Bellevue (*voir dépliant joint*) situé en limite de Sèvres, à la colline Rodin située en limite des communes de Clamart et Issy-les-Moulineaux, en passant par le bois des Tybilles et de nombreux sentiers publics ou privés. Cette action est menée avec le soutien du Conseil général des Hauts-de-Seine dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles (ENS).

- **l'animation des Jardins de l'espoir à Meudon-la-Forêt** depuis 2000, jardin solidaire et écologique comprenant le maraîchage biologique, un atelier de jardinage solidaire pour les personnes en situation d'exclusion, l'accueil des habitants et riverains tout au long de l'année. Ce jardin dont le terrain et les locaux attenants sont mis à disposition de l'association fonctionne avec le soutien de la Ville de Meudon, du Conseil général des Hauts-de-Seine (insertion), du Conseil régional d'Ile-de-France (éducation à l'environnement) et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (Jardins de l'in''eau), en lien étroit avec le Centre social de la Ville, l'Espace insertion et la Maison de l'emploi Arc de Seine, la Maison de la nature Arc de Seine. *Dépliants joints.*

Espaces assure également dans le cadre de ses chantiers d'insertion **l'entretien des espaces verts des résidences sociales Adoma** de la rue de la République et de la route des Gardes.

**Le chantier de bénévoles Vivent les étangs** assure une part significative de la gestion et de l'animation des étangs de Villebon et Meudon tout au long de l'année en lien avec l'Office national des forêts (ONF) et la Ville de Meudon.

**Le siège social et les bureaux de l'association sont situés à Meudon (quartier de Meudon-sur-Seine et ses abords) :**

- 45bis route des Gardes (bureaux du siège social de l'association) depuis avril 2008 ;
- 15 route des Gardes (direction technique) ;
- 37 route de Vaugirard (direction de l'insertion et des ressources humaines).

## **2. Remarque générale**

L'association Espaces et ses adhérents ont apprécié de pouvoir découvrir le projet au travers de l'exposition et d'une réunion publique (6 mai 2009), même si les responsables de l'association n'ont pu participer à cette réunion qui se déroulait le même jour que l'assemblée générale annuelle de l'association.

L'association Espaces rappelle son regret de ne pas avoir été retenue pour faire partie des groupes de travail créés par la Ville pour les quartiers en mutation sur lesquels l'association intervient (Meudon-sur-Seine et colline Rodin) et de ne pas être non plus destinataire des compte-rendu de ces réunions. De ce fait l'association est moins au fait des réflexions en cours, et moins à même de suivre et émettre au fil de l'année des propositions.

Les remarques sur le projet de PLU qui font l'objet de cette contribution sont regroupées autour des 6 grands titres qui présentent le projet de PADD.

## **3. Les remarques de l'association par rapport aux orientations du PLU présentées**

### **3.1 Favoriser la requalification urbaine pour maintenir un équilibre démographique**

#### **3.1.1 Améliorer la qualité de construction sociale et écologique**

L'association Espaces se félicite que le futur quartier Pointe de Trivaux bénéficie d'une démarche d'éco-quartier, et qu'une démarche de haute qualité environnementale est mentionnée pour la zone d'activité de Meudon-la-Forêt.

#### Propositions :

> En raison des prescriptions du Grenelle de l'environnement, l'association propose cependant que l'ensemble des quartiers en requalification (Pointe de Trivaux à Meudon-la-Forêt mais aussi Meudon-sur-Seine, Onera, Arnaudet-Rodin...) bénéficient d'une démarche sur l'excellence environnementale de type éco-quartier, alors que cela n'est prévu dans le PADD que pour le quartier Pointe de Trivaux.

> Dans cette démarche, au-delà de la question de l'énergie et des matériaux de construction, les questions d'eau et d'espaces verts naturels devraient être prises en compte, ce dernier thème n'étant que rarement travaillé de façon qualitative, au moment où l'on commence à parler de la nécessité de penser à l'agriculture urbaine. Ainsi des jardins de pieds d'immeubles ou en terrasses, cultivables, peuvent être proposés, à l'image des jardins familiaux créés à partir du début du 20<sup>e</sup> siècle qui ont montré leur efficacité, tant sur le plan de la fourniture de fruits et légumes que sur le plan du lien social que produit cette activité. Les Jardins de l'espoir créés par la Ville de Meudon avec l'association Espaces en 2000 – qui font figure de précurseur en Ile-de-France – montrent aussi l'intérêt de cette démarche qui pourrait essaimer dans chaque quartier de Meudon selon des modalités qui devraient être adaptées.

### 3.1.2 Augmenter l'offre de logements sociaux

L'association prend acte de la volonté de la Ville de « conserver une offre significative de logements sociaux » en maintenant le taux actuel de logements sociaux à 25 % du parc. Cependant, cette offre ne permet pas de répondre de manière suffisante aux besoins actuels des habitants.

Le dossier de Contribution des Hauts-de-Seine à la révision du Schéma directeur régional d'Ile-de-France (SDRIF) qui a servi en 2006 aux travaux du Conseil de développement durable des Hauts-de-Seine (C2D92), conseil situé auprès du Conseil général dont est membre Espaces, fait état de « la crise du logement pour toutes les catégories sociales » et des « difficultés de logement qui touchent l'ensemble des catégories sociales jusqu'au niveau intermédiaire : certains travailleurs pauvres ne peuvent plus se loger dignement, et, dans certaines villes, les enfants des classes moyennes, quand ils ont un revenu équivalent à celui de leurs parents, ne peuvent plus se loger dans la même commune.(...). Aujourd'hui, les jeunes fonctionnaires des métiers de la santé, de la police ou autres n'ont pratiquement plus la possibilité de se loger dans notre département » (pages 16 et 17).

Il est rappelé que plus de 60 % des Français peuvent prétendre à un logement social au regard de leur revenu. Pour leur part, les salariés d'Espaces en insertion ne disposent pas d'un hébergement individuel pour 80 % d'entre eux (79,8 % en 2008), chiffre dont l'ordre de grandeur reste le même depuis 15 ans, étant hébergés (ou non) la plupart du temps dans des conditions très précaires (sans abri, hébergement précaire chez une connaissance, résidence sociale...). L'accès au logement est une condition nécessaire à la réinsertion durable pour les personnes en situation d'exclusion qui engagent un parcours professionnel à Espaces. De même de nombreux salariés permanents de l'association (jeunes encadrants notamment) rencontrent de grandes difficultés à se loger en raison des loyers du secteur marchand.

Au regard de l'évolution du marché de l'immobilier dans notre département, de l'accroissement du prix du foncier et des logements, de la sélection à l'entrée de plus en plus sévère sur le marché locatif privé, de l'allongement des délais d'attente dans le secteur social... la construction de plus de logements sociaux s'impose. Les jeunes ménages, en particulier, à Meudon comme ailleurs dans le département, sont amenés à quitter leur ville d'origine, entraînant le phénomène de vieillissement de la population.

« Le département des Hauts-de-Seine est un département voué aux fonctions tertiaires supérieures mais qui peine à garder la diversité de sa population et à accueillir ses actifs tout en connaissant un chômage croissant ces dernières années et une montée de la précarité » (page 29 du dossier technique de la Contribution des Hauts-de-Seine à la révision du SDRIF).

L'association Espaces souhaite que la Ville de Meudon ait une politique dynamique de construction de logements sociaux pour assurer le maintien de la mixité sociale, en terme de catégories sociales comme en terme d'âge de la population.

Il serait intéressant, par exemple, que chacun des programmes de construction de logements prévus dans le PADD comprenne un ou plusieurs logements sociaux, afin de créer une vraie mixité sociale à l'échelle de l'unité d'habitation, en évitant le phénomène de rejet dû à leur concentration au sein de certains quartiers.

Il semble donc que le pourcentage de 20 % par commune comme seuil minimum pour l'offre en logements sociaux doive bien être considéré comme un minimum et qu'il est nécessaire d'augmenter l'offre de logement social au-delà des 25 % actuels dont dispose la commune de Meudon.

Proposition :

> L'association Espaces propose que la Ville fixe dans le PADD un objectif de 30 % de logements sociaux, dont des logements à caractère très social et pour ce faire que la part de logements sociaux construits dans les années à venir soit supérieure à 30 %.

### **3.1.3 Secteur de l'Onera**

Propositions :

> L'association Espaces propose que ce secteur fasse l'objet d'une opération de type éco-quartier. Le secteur situé dans un espace naturel permet particulièrement d'intégrer cette dimension dans le choix des essences végétales.

> L'association propose qu'une part significative de logements construits lors de l'opération soit des logements sociaux, afin que ceux-ci soient répartis dans Meudon.

### **3.1.4 Secteur Arnaudet-Rodin**

L'association a participé au cours des dernières années à plusieurs réunions organisées par la Ville relativement à l'aménagement de ce secteur. Elle a notamment attiré l'attention sur les cheminements et l'importance de la ressource en eau sur ce secteur.

L'association connaît particulièrement bien ce secteur pour entretenir les sentiers qui le bordent depuis de nombreuses années dans le cadre du chantier d'insertion dédié en partenariat avec le Conseil général des Hauts-de-Seine et avec le soutien de la Ville de Meudon. L'équipe du chantier d'insertion assure sur ce secteur l'entretien hebdomadaire des sentiers et site suivants :

- chemin de Saint-Cloud,
- sentier des Brillants et prairie du belvédère,
- sentier privé qui relie la rue du Docteur Arnaudet à la rue de Paris au droit du sentier de l'Ermitage,
- le site de la fontaine de la Goulette aux Moines (qui fait actuellement l'objet de différents travaux de restauration menés par l'association).

L'association est heureuse de voir qu'un nouveau départ est donné à l'aménagement de ce secteur. Comme il est indiqué dans le PADD, une attention particulière devra être accordée à l'environnement paysager.

Proposition :

> L'association souhaite attirer l'attention de la Ville de Meudon sur l'intérêt écologique des talus ferroviaires qui assurent un rôle de corridor écologique important, nécessitant une attention particulière quand à leurs éventuels réaménagements partiels et à leur entretien.

### **3.1.5 Secteur Meudon-sur-Seine**

L'association connaît particulièrement bien ce quartier pour entretenir les berges de Seine qui le bordent depuis 15 ans dans le cadre du chantier d'insertion dédié.

En ce qui concerne les projets d'aménagement du quartier, l'association dont une partie des locaux est située sur le périmètre, a déjà eu l'occasion de s'exprimer lors des précédentes concertations relatives à ce quartier (voir annexe).

L'association souhaite rester implantée sur ce secteur des bords de Seine où elle loue des locaux de bureaux. Devant quitter ses locaux techniques d'Issy-les-Moulineaux loués par le Conseil général des Hauts-de-Seine (265bis quai de Stalingrad) en raison des travaux d'aménagement de la RD7, l'association souhaite également y regrouper ses locaux techniques des bords de Seine et ses trois sites de bureaux.

Propositions :

> La Ville propose « d'assurer une bonne intégration architecturale de l'îlot du 49 route de Vaugirard dans le site de Meudon Campus ». L'association est heureuse que le site conserve son caractère de logement. Elle suggère cependant de préserver le bâti existant réhabilité, dont la forme et l'histoire liées à la famille Gallice, témoigne de l'histoire du quartier. Elle suggère que ce bâtiment soit au moins pour partie dédié à du logement social.

> Comme le préconise la Ville à travers la préservation prévue de plusieurs « bâtiments existants intégrés à l'opération d'aménagement », l'association suggère que l'un des derniers symboles de l'architecture industrielle du secteur, la Fabrique Gaupillat, puisse être en grande partie conservée et réhabilitée dans le cadre d'un lieu d'animation culturelle qui pourrait offrir des emplois d'insertion et être un pôle d'attractivité de ce secteur de Meudon, dans le cadre de la Vallée de la culture et de l'aménagement des bords de Seine.

### **3.2 Assurer un développement économique de la ville**

#### **3.2.1 Remarque générale**

L'association souhaite que la Ville développe et renforce les locaux d'activités artisanales, notamment dans les secteurs en cours de requalification (Arnaudet-Rodin, Meudon-sur-Seine) et dans les nouveaux secteurs (Pointe de Trivaux, Onera). Ces locaux font en effet cruellement défaut et sont indispensables au maintien d'activités de proximité et d'emplois faiblement qualifiés dont la pénurie handicape de nombreuses personnes, particulièrement les jeunes ou les anciens ouvriers qu'Espaces accompagne au sein de ses chantiers d'insertion. A titre d'exemple, les entreprises du paysage sont particulièrement démunies face à la pénurie de tels locaux.

#### **3.2.2 Secteur Meudon-sur-Seine**

L'association souhaite rester implantée sur ce secteur des bords de Seine où elle loue des locaux de bureaux. Devant quitter ses locaux techniques d'Issy-les-Moulineaux loués par le Conseil général des Hauts-de-Seine (265bis quai de Stalingrad) en raison des travaux d'aménagement de la RD7, l'association souhaite également y regrouper ses locaux techniques des bords de Seine et ses trois sites de bureaux.

Proposition :

> Maintenir des locaux d'activités artisanales dont Espaces est demandeur pour son activité. L'association souhaite intégrer l'aménagement du quartier dans le cadre d'un bâtiment dédié en tout ou partie pour regrouper ses locaux de bureaux situés sur le secteur et ses équipes techniques intervenant en bord de Seine. Elle est à disposition du maître d'ouvrage comme elle l'a écrit au maire et la Semads dès 2007.

### 3.2.3 Secteur Arnaudet-Rodin

#### Proposition :

> La Ville de Meudon prévoit la préservation des carrières, qui constituent un patrimoine meudonnais important. L'association suggère qu'un projet de valorisation soit indiqué. Il pourrait notamment comprendre des activités économiques, au premier rang desquelles, la culture de champignons qui y a déjà été effectuée. Un tel projet s'intégrerait dans une démarche d'agriculture urbaine et est déjà à l'étude dans la commune voisine d'Issy-les-Moulineaux (par l'entreprise Chemin des Vignes).

> L'utilisation du local de RFF, dont Espaces est partenaire dans le cadre de la gestion de talus ferroviaires, inoccupé depuis près de 30 ans serait une bonne chose. Espaces a proposé à RFF d'y installer des locaux de l'association, mais RFF n'a pas souhaité donner suite pour le moment en raison de difficultés techniques liées à l'usage qui en est fait par RFF.

## 3.3 Améliorer les déplacements et optimiser les transports alternatifs

### 3.3.1 Les transports collectifs

#### a. Bus à haut niveau de service (BHNS) Boulogne-Billancourt – Meudon-sur-Seine

L'arrivée de ce service, même si l'association regrette l'abandon (espérons-le provisoire) d'un projet de tramway, est fortement attendu car il permettra un grand désenclavement du quartier.

Par contre le circuit en boucle effectué par le BHNS n'apparaît pas utile au regard des distances concernées et de la configuration du quartier.

#### b. Transport en déclivité Station Brimborion-Bellevue

##### Propositions :

Le projet de relier le tramway à la station de train Bellevue est une très bonne nouvelle. Cependant l'association qui utilise quotidiennement ces lieux et ces trajets s'interroge sur trois aspects du projet :

- le démarrage du transport à la station Brimborion n'apparaît pas évident, car éloigné du pôle d'accès au quartier constitué de l'arrivée du pont Seibert et du futur bus à haut niveau de service (BHNS). Un départ du transport de déclivité à la station du T2 Meudon-sur-Seine apparaîtrait plus adapté ;
- le pôle d'échange évoqué à la station T2 Brimborion nécessiterait dans ce cas son renforcement avec un arrêt de la navette fluviale à ce niveau, et l'arrivée de la future passerelle piétonne île Seguin/Sèvres à cet endroit, alors qu'elle est prévue plus à l'aval ;
- la traversée envisagée par le transport au milieu du bois des Tybilles apparaît contraire au classement actuel du site en Espace naturel sensible par le Conseil général des Hauts-de-Seine : l'association préconise soit la proposition indiquée plus haut de départ à Meudon-sur-Seine, soit de faire emprunter au transport la rue Henri Savignac, puis la route des Gardes.

Quelle que soit la solution retenue, l'association Espaces souhaite que l'insertion paysagère de ce nouveau moyen de transport au sein de ce coteau fragile et protégé soit travaillée avec précision, et est à disposition pour participer aux réflexions préalables.

### **c. Bus 169**

Cette ligne de bus qui irrigue Meudon ville en faisant la liaison entre les stations de métro Pont de Sèvres et Balard et qui relie les villes limitrophes (Sèvres, Clamart, Issy-les-Moulineaux) a déjà depuis quelques années augmenté sa fréquence et sa durée en soirée.

#### Proposition :

L'association souhaite que l'amplitude horaire soit encore prolongée dans la soirée, notamment pour desservir le Centre d'art et de culture (sortie des spectacles), et la gare de Bellevue jusqu'au dernier train.

### **d. Bus 179**

L'association attire l'attention sur la difficulté de circulation du bus 179 (et des autres lignes utilisant le même trajet).

#### Proposition :

Pour y remédier, l'association préconise :

- la création d'une voie de bus réservée sur toute la partie à 3 voies de la RN 118 dans le sens Sèvres-Meudon-la-Forêt ;
- la création d'un arrêt de bus sécurisé dans le sens Sèvres-Meudon-la-Forêt au niveau de la passerelle surplombant la RN118, permettant l'accès en bus aux différentes activités de ce secteur : lycée des Côtes de Villebon, club hippique, hôtels, bureaux, logements de l'allée de la Forêt... L'absence de cette desserte est un très grand handicap pour ses usagers, notamment les lycéens.

### **e. Bus 389**

L'association souhaite un renforcement de cette ligne qui assure un lien entre Meudon-sur-Seine, Bellevue, le centre ville et Meudon-la-Forêt et serait très intéressée par l'augmentation du service de cette ligne.

### **3.3.2 Renforcement du réseau des sentes piétonnes**

L'association est très favorable au « raccordement des sentes piétonnes en réseau, recensement des sentes à conserver, emplacements réservés pour créations ».

#### Proposition générale :

> L'association préconise de ne pas imperméabiliser ces cheminements, d'éviter tout traitement phytosanitaire de la végétation des abords, conformément aux préconisations du Schéma départemental des parcours buissonniers dont il est fait référence. A titre d'exemple, le sentier Deslandes à Meudon-sur-Seine, entretenu par une équipe de l'association dont une rénovation est envisagée par la Communauté d'agglomération Arc de Seine, s'il mérite une restauration, la réfection du stabilisé et surtout la création d'une noue en pied de talus afin de drainer les eaux, et une mare à l'arrivée lui permettrait de garder son aspect de chemin creux rural.

#### Proposition particulière dans le cadre de la création d'emplacements réservés (voir aussi dans la partie 3.3.4) :

> L'association propose l'ouverture d'un cheminement d'accès aux Jardins de l'espoir à l'arrière du stade, depuis le square Bugeaud. Un tel cheminement évoqué lors de réunions avec les services techniques de la Ville, permettrait de désenclaver aussi bien les Jardins de

l'espoir que le square Bugeaud, et créerait aux heures d'ouvertures du jardin (ou plus largement) un nouvel accès totalement piétonnier au centre social Millandy. Un tel accès pourrait aussi permettre l'ouverture des Jardins de l'espoir, plus facilement en week-end.

> L'association propose la fermeture définitive à la circulation automobile de la route forestière des étangs qui est déjà fermée pendant toutes les vacances scolaires et à la fin de l'hiver pour la migration des batraciens, suite à une proposition initiale de l'association Espaces, à l'initiative des partenaires concernés : ONF, Ville de Meudon, Communauté d'agglomération Arc de Seine.

### **3.3.3 Le cheminement des berges de Seine**

L'aménagement paysager le long des berges de Seine (promenade bleue des parcours buissonniers départementaux) auquel l'association consacre depuis sa création une grande partie de son attention et de son activité, en coopération et avec le soutien de la Ville de Meudon.

#### Propositions :

> L'association souhaite que les liaisons transversales soient particulièrement travaillées pour créer des liens entre les berges et la ville.

> L'association souhaite que la qualité végétale et naturelle de l'aménagement du site soit regardée avec une particulière attention, que la minéralisation soit minimum tant en haut de berge qu'en bas de berge (génie végétal).

> L'association souhaite qu'une attention particulière soit accordée à la mémoire des lieux telle que la préservation du port du Bas-Meudon (place Charles Bergeyre) et des « passes » (ruelles reliant la route de Vaugirard au chemin de Halage) du Funiculaire, de la Verrerie (en face de la rue pavée qui borde l'immeuble du 49 route de Vaugirard), de l'Industrie...

### **3.3.4 Les cheminements du parcours des coteaux et des parcs**

L'association est satisfaite que le Parcours des coteaux et des parcs soit considéré comme un des axes importants du PLU. La réserve inscrite au sein de la parcelle de l'Onéra est ainsi très positive.

#### Propositions particulières dans le cadre de la création d'emplacements réservés :

> L'association propose qu'une réserve soit également inscrite au sein du site du CNRS pour relier à terme la rue Basse de la Terrasse au chemin des Lacets. Une telle réserve se situerait dans la continuité du cheminement vers Sèvres (parc Brimborion) pour lequel l'association a particulièrement œuvré, comme la Ville de Meudon, et dont les travaux devraient débuter dans le cadre du Plan de relance départemental d'ici la fin de l'année 2009.

> Comme l'association l'avait indiqué lors des réunions de concertation relatives à le secteur Arnaudt-Rodin, l'association préconise de maintenir comme cheminement public, le sentier privé qui relie la rue du Docteur Arnaudet à la rue de Paris au droit du sentier de l'Ermitage, à travers une municipalisation ou une servitude. Ce cheminement fait en effet partie du Parcours des coteaux et des parcs, permettant de traverser la rue de Paris et rejoindre le quartier de la colline Rodin à l'aval immédiat du viaduc. Monsieur le Maire avait approuvé cette proposition.

### 3.3.5 Zones partagées, zones 30, zones de rencontres

#### Proposition :

> L'association propose à l'image de la récente décision de la Ville de Sèvres que l'ensemble du territoire de la commune soit classé en zone 30, à l'exception de quelques grands axes départementaux. Les « tâches jaunes » seraient dans ce cas réservées aux « zones de rencontres » telles que prévues par le décret du 30 juillet 2008 (vitesse 20 km/h).

### 3.4 Maintenir l'ambiance de chaque quartier, renforcer leur identité et leur dynamisme

#### Proposition :

> L'association attire l'attention sur la nécessité d'inscrire au PLU la nécessité que des porosités soient maintenues et créées entre les diverses propriétés pour permettre à la petite faune de circuler. Il importe ainsi que les clôtures soient perméables au niveau des parcs et jardins et d'éviter tout mur uniforme et étanche.

### 3.5 Préserver les entités naturelles et les perspectives majeures

#### 3.5.1 Espaces verts et coteaux boisés

L'association est satisfaite du renforcement de la crête boisée par le classement en Espace boisé classé à conserver (EBCC) des espaces boisés du talus de Bellevue, du bois des Tybilles (partiellement), du coteau de Meudon-sur-Seine, de certains espaces de la colline Rodin.

#### Proposition :

> En ce qui concerne le bois des Tybilles, l'association suggère le classement de l'ensemble du bois, déjà classé en espace naturel sensible, dans la mesure où le trajet du transport en déclivité pourrait être amélioré pour éviter de traverser cet espace (cf 3.3.1 b).

> En ce qui concerne la colline Rodin, l'association propose de classer le talus qui borde le chemin de Saint-Cloud et lui donne tout son charme. En effet, lors des présentations des projets immobiliers sur la colline Rodin, ce talus n'était pas considéré à sa juste valeur par le promoteur et est menacé de disparition, faute d'éléments dans le POS.

> Le statut de ces espaces boisés (actuellement privés) nécessite une réflexion sur leur gestion car, ce faisant, ils subissent l'absence de gestion forestière depuis de nombreuses années, ayant entraîné le peuplement d'espèces invasives (ailantes, acacias...). Les services de la Ville de Meudon et les équipes d'Espaces assurent par défaut un entretien courant déjà utile de ces espaces boisés, mais une gestion de long terme est à imaginer à l'image de ce qui a pu être mis en place sur le talus de Bellevue (rue basse de la Terrasse) en partenariat avec le Conseil général des Hauts-de-Seine.

#### 3.5.2 Berges de Seine

L'association accueille très favorablement la volonté de préserver l'aspect naturel et « sauvage » des bords de Seine. L'association attire cependant l'attention sur la nécessité d'améliorer la qualité du traitement de ces espaces tel qu'envisagé par le projet en cours, notamment en ce qui concerne le traitement des berges.

#### Proposition :

> L'association propose que conformément à la Charte paysagère du Val de Seine, au SDAGE et au SDRIF, la Ville mentionne l'usage de techniques de génie végétal pour le maintien des berges.

### 3.5.3 Secteur Onéra et Grande perspective

A l'occasion de l'urbanisation du site de l'ONERA, le PADD exclut certaines masses boisées existantes dans le cadre de la reconstitution de la grande perspective, une marge de reculement, des plantations afin de reconstituer le mail historique. L'association est très favorable à ces dispositions.

### 3.5.4 Protection des talus ferroviaires

L'association souligne l'importance paysagère et écologique des talus ferroviaires qui sont de véritables corridors écologiques révélés par le Schéma départemental des espaces naturels sensibles. Ils renforcent la crête boisée et assurent à Meudon, un lien et un espace de transition entre la forêt de Meudon et la Seine. A cet égard le travail effectué ces dernières années rue des Gallons par la SNCF à la demande des riverains, et rue Arnaudet par la Ville a permis une telle valorisation que l'association souhaite voir poursuivie.

#### Proposition :

> L'association Espaces propose qu'ils soient mentionnés au PLU afin qu'ils soient protégés et valorisés dans le cadre des aménagements à venir, notamment rue Jean-Jaurès et colline Rodin.

### 3.5.5 Jardins de l'espoir à Meudon-la-Forêt

Les Jardins de l'espoir ne figurent pas sur le PLU, alors qu'ils constituent à Meudon-la-Forêt un espace de verdure original et exceptionnel.

#### Proposition

> L'association propose qu'ils soient mentionnés au PLU. Le jardin de la Maison de la nature Arc de Seine pourrait entrer dans le même type de catégorie.

### 3.5.6 Zéro phyto

Les villes voisines de Clamart, Sèvres, Versailles, le Conseil général des Hauts-de-Seine pour ses parcs départementaux ont décidé parmi d'autres l'abandon total de l'usage des produits phytosanitaires (pesticides et engrais de synthèse). En 2008, Espaces a dû alerter la Ville de Meudon, le chemin de halage en bords de Seine ayant été traité de façon très extensive, l'ensemble de la végétation des bords de Seine ayant été « brûlée » par les désherbants, à l'encontre de la réglementation actuelle vis-à-vis des cours d'eau. Cela est dommageable du point de vue du paysage lors de ces traitements, mais surtout très préjudiciable à la qualité des eaux. Etant donnée la topographie de Meudon que forme le vallon du ru d'Arthelon, une telle mesure serait salutaire pour la qualité des eaux.

#### Proposition :

> L'association propose que la Ville adopte l'abandon complet de l'usage des produits phytosanitaires (pesticides et engrais de synthèse) tant dans les parcs que pour les voiries.

## 3.6 Garantir la qualité environnementale pour un développement harmonieux et durable

### 3.6.1 Berges de Seine

Le PADD prévoit le classement des berges en zone naturelle ce que l'association approuve pleinement.

### 3.6.2 Gestion de l'eau

Le PLU prévoit des dispositions réglementaires intéressantes pour maintenir des taux d'espaces verts en pleine terre et une infiltration naturelle des eaux pluviales réduisant le débit des réseaux publics. Il prévoit également une gestion économe de l'eau de pluie : techniques alternatives recommandées (art 4 et 20 du règlement) telles que réutilisation de l'eau par l'arrosage, toitures végétalisées avec systèmes de rétention d'eau.

Cependant l'association préconise d'aller plus loin et de faire revivre l'eau sur le territoire de la commune de Meudon, qui, par sa topographie, bénéficie d'importants atouts dans ce domaine... avec l'objectif de rouvrir à long terme le ru d'Arthelon, à l'image de nombreuses rivières urbaines (la Bièvre ou l'Orge pour les plus proches).

Des sites sont déjà valorisés tels les étangs de la forêt de Meudon ou les sources de la rue des Montalets et du lavoir du Val...

#### Propositions :

> L'association préconise de valoriser le réseau hydrographique de surface de la ville, aujourd'hui essentiellement enfoui ou très variablement valorisé, à titre d'exemple, par :

- la création de mares ou bassins dans les différents parcs de la ville et l'encouragement au développement de mares dans les domaines privés ;

- la création de fossés, noues et zones humides chaque fois que possible, par exemple le long de la rue Jean-Jaurès, en pied du talus ferroviaire, en bords de Seine, le long de certains cheminements comme le sentier Deslandes à Meudon-sur-Seine (voir point 3.3.2, p.7). Ces zones renforcent la biodiversité, facilitent l'infiltration, ralentissent et limitent les rejets dans le réseau d'assainissement ;

- l'entretien et la gestion des fossés : la gestion du réseau aval des étangs dans la partie forestière n'est actuellement absolument pas faite, entraînant des pollutions microbiologiques des eaux. Celle-ci est à mettre en place et Espaces est à disposition des partenaires pour s'y investir sur des formes à déterminer. L'association propose d'identifier ce réseau hydrographique dans le PLU afin de le protéger.

> Le site de l'Onera se situe au cœur du vallon du ru d'Arthelon. Le chantier de bénévoles Vivent les étangs intervient en amont avec le soutien de l'Agence de l'eau Seine-Normandie sur les étangs de Villebon et Meudon, dont les eaux se rejettent pour partie dans l'étang de Chalais. Dans ce prolongement, l'association propose que les aménagements intègrent la réouverture du ru sur ce secteur, conformément aux préconisations du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), du SDRIF et du Schéma départemental d'assainissement adopté en 2005.

> La remise en eau de la fontaine de la Goulette aux moines et plus largement la valorisation et la gestion de la dimension hydrographique de la colline Rodin dans le cadre des projets d'aménagement, permettant un usage utilitaire mais aussi paysager de l'ensemble des nombreuses sources de la colline.

### 3.6.3 Pigeonniers

La Ville de Meudon dispose de deux pigeonniers installés à Meudon-la-Forêt et au parc Paumier. L'association a assuré la gestion du pigeonnier de Meudon-la-Forêt pendant 4 ans (2003-2006), et assure la gestion des trois pigeonniers voisins de Clamart (depuis 2005). Un important programme de recherche francilien en cours (<http://pigeons.u-psud.fr>) et auquel coopère l'association Espaces permet d'avancer de façon très significative sur l'intérêt de ce type d'outil de gestion de la nature urbaine sur différents aspects sanitaire, écologique, sociologique...

#### Proposition :

L'association Espaces et ses adhérents forestois proposent l'installation d'un pigeonnier supplémentaire à l'autre extrémité de Meudon-la-Forêt dans un lieu à déterminer.

### 3.6.4 Gestion et tri des déchets

#### a. Tri des déchets des particuliers

La création de locaux spécifiques pour le tri et le stockage des déchets dans les constructions neuves est une bonne chose.

#### Proposition :

> Espaces propose la création d'un espace de compostage dans les copropriétés ou maisons individuelles qui le permettent, limitant l'incinération et les transferts de biomasse (déchets de coupe, apports d'engrais, de terreau dans les parcs...).

#### b. Déchetterie des Bruyères

L'association se félicite de ce projet qui répond à un vrai besoin.

#### Propositions :

> La déchetterie étant peu accessible et loin des habitations, l'association propose de maintenir de façon complémentaire l'innovation créée par la déchetterie mobile à l'initiative du Syelom, au plus près des habitants, anticipant le fait que de plus en plus d'habitants ne disposeront plus d'automobile individuelle.

> Ces activités pourraient être gérées dans le cadre d'un dispositif d'insertion, permettant de créer des emplois pour des personnes en situation de précarité.

## 4. Conclusion

L'association Espaces est à la disposition de la Ville de Meudon pour expliquer plus précisément les points présentés dans cette contribution.

L'association attire l'attention que la plus grande partie des propositions de l'association, fruit de son expérience menée en partenariat avec la Ville de Meudon, peut permettre de développer à Meudon de nouveaux emplois valorisants pour des personnes à faible niveau de qualification. L'association souhaite qu'à chaque fois qu'un aménagement important est réalisé, ce point soit pris en compte dans l'intérêt de la Ville, en fonction des spécificités de chaque projet via des conventions avec des associations dont Espaces ou l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics (articles 14, 30 et 53 du code des marchés publics).

## ANNEXE

Meudon, 25 octobre 2005

### AVIS DE L'ASSOCIATION ESPACES SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU POS DE MEUDON DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DU QUARTIER DE MEUDON-SUR-SEINE.

**Enquête publique. 21 septembre / 29 octobre 2005.**

Dans le cadre de la concertation préalable au projet de requalification du quartier de Meudon-sur-Seine, les adhérents d'Espaces avaient participé à la visite de l'exposition des projets et à diverses réunions de travail ; à l'issue de cette phase de réflexion, un avis a été élaboré par l'association et remis à la Ville le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Le dossier d'enquête publique présente un projet peu différent ; le présent avis précise les remarques de l'association en tant que gestionnaire d'espaces naturels dans le cadre de chantiers d'insertion à Meudon, ainsi qu'en tant qu'occupant de locaux concernés par le projet, puisque Espaces est en partie implantée au 37 route de Vaugirard, immeuble conservé dans le projet d'aménagement, ce dont l'association est très satisfaite.

#### **5. L'association Espaces à Meudon.**

Espaces est une association qui regroupe près de deux cents cinquante adhérents habitant le Val de Seine. Son projet associatif est centré sur l'entretien et la valorisation d'espaces naturels par la mise en place de chantiers d'insertion. Espaces emploie une centaine de salariés permanents et en insertion. Son activité permet de former des personnes en grande difficulté à l'entretien des espaces naturels et de les aider à réintégrer le monde du travail.

Espaces travaille depuis sa création en partenariat étroit avec la Ville de Meudon.

**A Meudon**, Espaces entretient et aménage **les berges de Seine**, le chemin de halage et les terrains attenants (emprises RD7) en partenariat avec la Ville et le Conseil général des Hauts-de-Seine depuis le début de l'année 1995. Une équipe d'Espaces est également chargée par le Conseil général d'entretenir et d'aménager **le talus de Bellevue et le parc des Tybilles** dans le cadre de la gestion des Espaces naturels sensibles (ENS) et de la mise en œuvre du Parcours des coteaux et des parcs du Val de Seine.

**A Meudon-la-Forêt**, Espaces assure l'animation et la gestion depuis 2000 des **Jardins de l'espoir**, jardin maraîcher biologique, sur un terrain mis à disposition par la Ville de Meudon, dans le cadre du Plan départemental d'insertion pour les bénéficiaires du RMI.

**A Meudon-sur-Seine**, sur une des emprises RD7 tout près du port de Meudon, Espaces a implanté le jardin des cinq sens en partenariat avec Gaz de France et la Ville de Meudon. Ce jardin reçoit des groupes d'enfants ou de randonneurs pour des animations pédagogiques.

## **6. Meudon-sur-Seine : la mixité sociale et urbaine**

Par son travail d'insertion de personnes en situation d'exclusion, Espaces est sensible à la nécessité de préserver la mixité sociale dans les quartiers urbains. L'association constate que deux conditions sont indispensables à cette mixité : l'offre d'emplois à proximité et l'offre de logements sociaux de qualité.

**L'association se félicite que le projet présenté propose une offre de logements sociaux importante et que la construction de locaux d'activité, d'une surface supérieure à la surface existante, soit programmée.**

La restauration des bâtiments en bon état de conservation, la mise ne valeur des éléments architecturaux marquants (église, maison Huvé, gare, façade de la fabrique Gaupillat, etc.), le choix d'un gabarit modeste pour les constructions neuves, sont autant de choix qui nous semblent aller dans le sens du respect du site dans sa diversité sociale et urbaine.

A ce titre, le projet à l'étude de préserver une grande partie de la fabrique Gaupillat en un lieu d'activités culturelles et sociales accompagné de création d'insertion, tout en conservant un cheminement au travers du bâtiment vers la ruelle aux Bœufs, paraît très intéressant.

L'opération-tiroir programmée pour le relogement des habitants du 43 route de Vaugirard devrait également permettre à cette population d'intégrer son nouveau cadre de vie dans de bonnes conditions.

### **- Des locaux d'activité adaptés à la structure économique du quartier.**

**Espaces souhaite que le type de locaux d'activités prévu prenne bien en compte la structure économique mixte actuelle**, avec de nombreux établissements de petite taille et majorité d'activités de type artisanal, faisant appel à une main d'œuvre de faible niveau de qualification représentative de cette « population fragilisée d'un point de vue économique et familial, mais à fort potentiel dynamique compte tenu de sa jeunesse » (p.23 du *Rapport de présentation* du dossier d'enquête).

**Par ailleurs, le projet de requalification du quartier pourrait apporter une réponse au souci de l'association Espaces de rapprocher ses différents locaux d'activité.** N'ayant pu se développer autour du site du 37 route de Vaugirard faute de place, Espaces est aujourd'hui implantée sur 2 sites, le 37 boulevard de Vaugirard pour son siège administratif et le 15 route des Gardes pour sa direction technique ; de plus, son local technique situé à Issy-les-Moulineaux sera bientôt détruit à l'occasion du réaménagement de la RD7. Dans le souci d'un fonctionnement interne facilité, l'association souhaiterait concentrer ses locaux d'activités autour du 37 route de Vaugirard.

## **7. Meudon-sur-Seine : le désenclavement d'un quartier**

### - Le TCSP.

**Le Transport en commun en site propre (TCSP)** prévu à l'occasion du réaménagement des anciens terrains Renault à Boulogne-Billancourt représente à ce titre pour Meudon-sur-Seine une réelle opportunité de désenclavement. A ce sujet, l'association s'interroge sur les détails de sa connexion avec le Tram T2, en particulier, sur l'impact de l'emprise de ces nouvelles voies sur le quartier de Meudon-sur-Seine.

### - Les liaisons transversales

Le désenclavement du quartier, souhaité par tous, sera assuré par la création ou la réhabilitation de liaisons transversales sud/nord, permettant de reconnecter le quartier avec son environnement (la Seine, Boulogne-Billancourt, Bellevue, Issy-les-Moulineaux...).

Le maintien et la mise en valeur de **la ruelle aux Bœufs**, élément remarquable du patrimoine meudonnais, constituent un des éléments structurants du projet. Espaces est très satisfaite de la bande verte contiguë à la ruelle présentée dans les plans. L'association suggère que **la ruelle soit doublée d'une rampe en pente douce** afin de permettre le passage des poussettes, des vélos et des personnes à mobilité réduite.

Cela pourrait faire l'objet d'un projet **d'intégration paysagère de la rampe dans un espace végétalisé de manière écologique**, permettant à la fois une liaison entre le terrain de Meudon Campus et le quartier ancien de Meudon-sur-Seine et une liaison entre les espaces naturels des berges et du talus ferroviaire, initiant ainsi un maillage vert local propice à la promenade des Meudonnais et au maintien d'une faune et d'une flore locales, tributaires à la fois du milieu terrestre et du milieu aquatique de la Seine (batraciens, petits mammifères, avifaune, etc.).

Ce dispositif de corridor écologique pourrait être complété par **l'aménagement d'un ou de plusieurs passages à faune sous la RD7**, qu'il resterait à étudier.

**Les nouvelles voies – dénommées n°4 et n° 5** dans le *Rapport de présentation* – contribuent également à l'ouverture du quartier vers le site du fleuve.

**La sente piétonne qui reliera la rue Hélène Loiret (voie n°5) à la nouvelle voie traversant le terrain Gaupillat** et parallèle à la Seine, en particulier, permettra le passage du bas du coteau à la station du T2 et, au-delà, au haut du coteau, en cœur de quartier : elle sera à ce titre un axe de desserte très emprunté qu'il serait intéressant de traiter également **en coulée verte**.

**Les franchissements de la RD7 vers les berges**, nous l'avons dit plus haut, seraient aussi à aménager et à protéger pour éviter la coupure du quartier d'avec les berges, site fondateur et premier espace public du quartier, lieu de promenade pour les riverains. La gestion de l'espace naturel des berges en liaison avec l'accueil du public (guinguettes, etc.) tel que *l'Avant-projet de schéma départemental d'aménagement et de gestion durables des berges* le prévoit contribuera largement à la requalification du quartier.

### - Les liaisons parallèles à la Seine.

Espaces se félicite que **le sentier Deslandes**, régulièrement entretenu par l'association, soit maintenu. Il offre une opportunité de traversée longitudinale du quartier appréciable pour son calme et l'abondance de sa végétation. Celui-ci devra être revalorisé tout en préservant son caractère naturel.

**La rue Hélène Loiret, avec ses prolongements vers la route des Gardes à travers le terrain du CNRS** et vers Meudon Campus de l'autre côté, offrira une desserte locale efficace concourant réellement au désenclavement du quartier.

Son usage en tant que voie de transit irait cependant à l'encontre de cet objectif, d'autant que le passage entre les immeubles d'habitation voisins de Meudon Campus est très étroit. Espaces préconise de le limiter au passage du bus TIM de la ville ou d'un autre transport en commun, à la desserte privée des riverains, et aux déplacements des piétons et vélos.

## **8. Meudon-sur-Seine : un site à préserver**

Le Schéma d'aménagement du Val de Seine (SAVS) préconise la conservation du caractère boisé et végétal des coteaux. A cet égard, les diverses sentes et ruelles pourraient contribuer, nous l'avons vu, à la restauration d'un maillage « vert » dans un quartier qui reste, malgré tout, peu riche en espaces verts de pleine terre ; cela permettrait de restaurer le caractère végétal du paysage du coteau et de requalifier la biodiversité, en liaison avec le milieu potentiellement très riche des berges.

**Il serait intéressant de prévoir également l'entretien et la restauration écologiques du milieu végétal du talus du tram T2**, en limite sud du quartier. Les talus ferroviaires, par leur caractère végétal continu, constituent un des corridors écologiques les plus efficaces, particulièrement en milieu urbain. Le talus du T2 s'étend, au sud des voies, sur une large friche, qui pourrait être entretenue de manière écologique, comme une équipe d'agents en insertion d'Espaces le fait depuis le printemps 2000 un peu plus loin, entre les stations des Milons et des Coteaux, en partenariat avec le Conseil général, dans le cadre des espaces naturels sensibles.

Le talus pourrait faire l'objet d'un parcours de découverte guidé pour le public, à l'occasion de manifestations particulières comme les journées du Patrimoine.

Les dispositions du Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) vont dans le même sens, à savoir la restauration des sols naturels et végétalisés, dans le cadre de la lutte contre l'imperméabilisation des sols, facteur d'inondation.

**La construction de locaux semi-enterrés** (équipements sportifs figurés sur les plans) pour tirer parti de la pente du terrain va, nous semble-t-il, à l'encontre de l'esprit du PPRI. Elle entraîne en effet une artificialisation du terrain et des écoulements des eaux de pluie et une imperméabilisation des sols très importantes.

**Par contre, le principe de végétalisation des toits-terrasse des immeubles nous semble très positif et à généraliser en tant que mesure permettant de compenser l'imperméabilisation des sols.** Une végétalisation extensive des toitures-terrasse permet, outre la rétention d'un volume important d'eau pluviale, la

filtration des polluants, la restitution retardée dans le réseau d'une eau de meilleure qualité qui peut être rejetée en Seine ; en été, elle contribue au rafraîchissement de l'atmosphère par évapo-transpiration, à la manière d'une berge végétale.

Cette mesure pourrait être systématisée et contribuer ainsi à l'aspect paysager et naturel du grand site du Val de Seine.

- Gestion des eaux pluviales.

Dans le cadre du plan départemental d'assainissement qui préconise la réduction des volumes d'eau envoyés jusqu'aux stations d'épuration, de même que dans celui du PPRI, Espaces propose qu'un **plan de gestion des eaux pluviales** soit mis en place à l'occasion du réaménagement du quartier.

La nouvelle voie traversant les terrains Gaupillat, située au point bas du coteau et en zone B du PPRI, pourrait devenir à cet égard un axe de récupération des eaux de ruissellement, au moyen d'une **chaussée drainante. Les eaux pluviales ainsi collectées pourraient être décantées dans un dispositif aménagé sous la chaussée puis rejetées directement en Seine.**

**De même, toutes les eaux pluviales provenant des toitures des constructions du quartier pourraient aisément être rejetées directement en Seine.** Elles pourraient transiter par un bassin de retenue et être utilisées pour l'arrosage des espaces verts, le nettoyage des voiries ou l'alimentation des citernes des pompiers ; les émissaires de traversée sous la RD7 pourraient être mis en place à l'occasion du réaménagement de la route départementale.

**L'association souhaite que le projet de révision du POS inclut cette dimension.**

- Haute qualité environnementale.

L'association Espaces propose également que la **norme Haute qualité environnementale (HQE)** garantissant le respect durable de l'environnement fasse partie des prescriptions figurant au cahier des charges des constructeurs.

## **9. Meudon-sur-Seine : un projet générateur d'emplois**

Le Schéma directeur du Val de Seine prévoit (page 79) de saisir l'occasion des grands travaux consécutifs à la disparition des activités industrielles du secteur pour développer l'emploi de personnes locales, en particulier celles qui ont décidé d'entamer un parcours d'insertion par le travail : *« A ce titre, pour les grands travaux prévus par le Schéma directeur, on introduira chaque fois que possible et selon le type de maîtrise d'ouvrage, une clause favorable à la création d'emploi et à l'insertion sociale. »*

**Espaces souhaite que la requalification du quartier de Meudon-sur-Seine génère une dynamique d'emplois locaux** permettant à la population présente sur le site de contribuer à ce projet et de retrouver ainsi un emploi. Des prescriptions dans ce sens pourraient figurer au cahier des charges des aménageurs. De même, l'entretien et la gestion des espaces publics et des équipements pourraient être confiés prioritairement, une fois les travaux terminés, à des emplois d'insertion

**dans le cadre d'un partenariat mis en œuvre avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)** pour l'insertion professionnelle des habitants de quartiers présentant des caractéristiques socio-économiques analogues à celles de zones urbaines sensibles. Ce partenariat serait régi par la Charte nationale d'insertion.

**En conclusion**, l'association Espaces propose :

- de prévoir des locaux d'activité adaptés à la structure socio-économique du quartier et à de nouvelles activités,
- de renforcer le réseau de sentes, rues et ruelles (en particulier la ruelle aux Bœufs) permettant de désenclaver le quartier par un maillage végétal écologique faisant le lien entre les deux grands corridors écologiques qui le bordent, à savoir les berges et le talus du T2, lequel pourrait être entretenu comme tel,
- d'ouvrir le quartier vers l'espace public des berges en créant plusieurs franchissements de la RD7 protégés par des feux de circulation,
- d'intégrer un plan de gestion des eaux pluviales dans le projet de modification du POS, et
- de créer un réseau d'assainissement séparatif qui prévoit le rejet des eaux pluviales en Seine, après traitement par décantation si nécessaire, et l'usage avant rejet de ces mêmes eaux stockées dans un bassin enterré pour l'arrosage des espaces verts et naturels, le nettoyage des voiries, l'alimentation des citernes des pompiers,
- d'imposer aux constructeurs une exigence de Haute qualité environnementale (HQE) afin d'inscrire le projet dans une optique de développement durable,
- de promouvoir les emplois d'insertion professionnelle dans la mise en œuvre des projets d'aménagements, notamment dans le cadre d'une contractualisation avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).